

Compte- rendu de la réunion Projet BHNS
Du 1^{er} juillet 2024

Madame Hélène Pauliat, Présidente du Conseil de développement, ouvre la séance, remercie les participants pour leur présence. Elle précise que le compte-rendu de la réunion du 22 mai sera transmis très rapidement aux membres. Elle remercie les agents de la direction du pôle espace public et mobilités durables pour leur présence et le travail qui va être présenté sur le BHNS, comme convenu lors de la précédente réunion.

Un membre du Conseil de développement souhaite préciser qu'elle aurait souhaité qu'un point soit fait sur l'état d'avancement de ce projet, sur son financement, s'inquiète de l'augmentation des impôts locaux potentielle, de l'impact des travaux, des nuisances qu'ils vont générer et pendant combien de temps et quelle est la position du maire de la Ville de Limoges. Cette personne regrette que les membres ne reçoivent pas les supports présentés en réunion en amont afin qu'ils puissent déjà les regarder.

Mme Pauliat précise qu'elle avait déjà informé les membres lors de réunions précédentes qu'il serait difficile avant les congés de pouvoir transmettre des supports mais c'est bien une volonté que, dès la rentrée, les supports soient envoyés aux membres quelques jours avant la réunion.

M. Victor précise que les travaux du Conseil de développement, en accord avec le président de Limoges Métropole et de la présidente du Conseil de développement, s'orientent désormais sur des réunions thématiques. Le Conseil de développement a été relancé il y a deux mois. Il a été convenu, en accord avec les membres du Conseil de développement, lors des précédentes réunions, de la méthode et des thèmes qui seront traités. Ainsi, en premier lieu, nous nous sommes attachés à l'examen du Plan de déplacements urbains (PDU) avec la direction concernée et la présentation aujourd'hui d'un focus, le plus complet possible, sur le BHNS. Il rappelle que le rôle du Conseil de développement est d'émettre des idées, d'avoir des réflexions mais non de décider.

Mme Pauliat informe qu'à ce jour, il n'est pas possible de donner un coût total du projet mais seulement un état des lieux.

Mme Marin, DGA du pôle Espace public et mobilités durables, précise qu'un travail commun (membres + direction) sera fait sur le contenu de la consolidation et que des informations seront données au cours de la réunion afin de pouvoir travailler ensemble.

M. Busson, Chef de projet BHNS, va présenter le document (cf. annexe) et rappelle qu'il avait fait une première présentation aux membres du Conseil de développement le 5 juin 2023.

Le « bus à haut niveau de service » (BHNS), ce sont 2 lignes structurantes sur tout le réseau de bus.

1 – Le programme de l'opération (cf annexe)

- Rappel des étapes.
- Les tracés sont publics et consultables sur le site de Limoges Métropole (Services – Mobilité).
- Le coût final du programme opérationnel ne sera évidemment pas le même que le coût objectif initial (prise en compte entre 2016 et 2023 de travaux supplémentaires, de l'inflation...)

Le projet BHNS est un projet d'espaces publics sur 3 volets :

- Transport et mobilité → voiries refaites (en s'appropriant les problématiques de voirie), redonner la place aux piétons et cyclistes (obligation légale)
- Requalification urbaine → quel partage de l'espace public proposé ?
- Transition énergétique et résilience climatique → permettre de soulager les réseaux de LM.

Les orientations seront proposées lors de la concertation.

Périmètre global de l'opération : un membre souhaiterait obtenir une précision concernant le terminus à Panazol. Il lui est répondu que le BHNS ira soit rue Pierre Cote, soit au Stade Valière.

2 – Le transport et les mobilités (cf annexe)

Juste un rappel car une présentation détaillée avait été faite lors de la réunion du 22 mai 2024 dont le compte rendu et les annexes ont été transmis aux membres le 2 juillet.

⇒ La réorganisation du réseau TCL

L'idée est de réorganiser le réseau autour de 23 lignes.

Les objectifs sont de désengorger le secteur du centre-ville et de diminuer de 50% le nombre de bus thermiques.

Les pôles d'échanges sur la carte (p. 12) auront des parcs relais.

Remarques de membres du Conseil de développement :

Lors de la réunion du 22 mai, un membre était intervenu car il avait assisté au conseil municipal de Limoges et avait aussi pu lire, dans la publication Vivre à Limoges, qu'au niveau de l'insertion des 2 lignes du BHNS, il y avait des incertitudes au niveau du Maire. Il aimerait savoir si ces incertitudes ont été levées.

Il pense que Limoges doit être une des dernières villes de cette taille à ne pas disposer de moyen de transport collectif « moderne », que ce projet « vaut le coup » et qu'il faut en accepter les contraintes (travaux, bruits...etc).

Il est donc inquiet de la position de Limoges - 90 % concerné par ce projet – car les travaux concernent Limoges et le centre-ville. Il croit que le conseil communautaire est d'accord ; alors soit on avance vraiment sinon, on range le dossier.

Pour un autre membre : il y a un manque d'investissement de Limoges dans les politiques de déplacement. Les transports publics de Limoges ne s'adressent pas à tous les publics. L'examen de la typologie des usagers fait ressortir qu'il s'agit surtout des étudiants, des personnes fragiles, ceux qui n'ont pas de voiture...

Il y a donc urgence à avancer sur ce dossier. Il serait intéressant d'avoir un réseau pensé pour tous.

Pour Madame Marin, le débat est lancé. Cela est fort intéressant. Avoir les avis des uns et des autres permet de construire des projets finis. Des variantes d'aménagement pourront être proposées et les services sont naturellement ouverts à l'examen de propositions nouvelles. Ce sont les élus, au regard des éléments mis en exergue et des pistes d'amélioration, qui doivent trancher.

Sur le sujet de l'avancement du projet, il est précisé que de nombreuses réorganisations ont eu lieu.

Elle partage l'idée selon laquelle pour être performant sur ce projet, il est indispensable, même si cela paraît évident, de mobiliser les personnes qui utilisent les transports en commun pour recueillir leurs avis.

3 – L'aménagement des espaces publics

Cf diaporama

4 – La concertation préalable

Les moments de concertation, ce sont des moments très importants. La concertation sert aussi à échanger, à avoir des remontées positives ou négatives afin de faire un travail en commun.

Le rôle du Conseil de développement, en plus de participer, serait aussi de mobiliser un maximum de personnes afin qu'elles soient présentes à cette concertation. Il faut avoir un certain nombre d'utilisateurs : les représentants des cyclistes, des marcheurs, des automobilistes et les usagers du bus.

Une recherche est faite avec le BHNS sur la régularité des horaires, sur la nécessité de la performance en transport urbain, sur la mobilisation de personnes utilisant les transports urbains pour les inviter à la concertation publique (très important de mobiliser ces usagers).

Une question relative à la place des parkings et au stationnement est soulevée par un des membres : attention à ne pas négliger ce sujet. S'agissant des places de stationnement, il lui est répondu que c'est un vrai sujet et que le Président de Limoges Métropole a demandé au service d'être vigilant à cet égard d'où la création d'espaces de parc en ouvrage pour libérer du stationnement. Il sera aussi envisagé de se garer à l'extérieur pour ensuite prendre le transport urbain.

L'aménagement sera aussi un enjeu très fort → diminuer les traversées piétonnes en les resserrant. Un travail a été réalisé sur tous ces éléments en réduisant un peu ces espaces, ce qui pourra redonner du stationnement. Tout un travail qui est en réflexion sur l'aménagement des espaces publics.

Il va aussi être proposé un cahier d'acteurs dans le cadre de la concertation : on va aller vers eux pour leur proposer.

Une fois les cahiers d'acteurs et les avis d'utilisateurs récoltés, il sera programmé des temps institutionnels officiels pour compléter le projet.

Des ateliers (dates qui seront transmises ultérieurement) vont avoir lieu avec les membres du Conseil de développement (Cf. annexe) et seront ouverts sur inscription (message qui sera envoyé aux membres).

Mme Pauliat informe que ces 3 temps de concertation donneront lieu à restitution d'une contribution. Il est ensuite demandé à l'assemblée si cette proposition convient au Conseil de développement. Cela requiert l'assentiment général. Madame Pauliat demande s'il y a des interrogations supplémentaires.

Un membre souhaiterait savoir si le flux de mobilité (nombre de personnes rentrant sur Limoges) est connu.

Il lui est répondu que les flux ont bien été pris en compte. LM dispose d'une modélisation.

Tout est pris en compte pendant la concertation : toutes les informations seront données ainsi que les cartographies sur l'état des lieux.

Un membre souhaiterait enfin savoir quels sont les moyens mis à disposition pour aller chercher des personnes intéressées. Il est précisé que tous les outils nécessaires sont prévus et détaillés sur la diapositive relative au dispositif de concertation préalable à l'enquête publique.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 19h55.